



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pratiques managériales dangereuses à Radio France

Question écrite n° 34

Texte de la question

Mme Sophie Taillé-Polian attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la nécessité de mettre fin aux pratiques managériales dangereuses ayant cours dans le média public Radio France. Journées à rallonge, recours abusifs à des contrats précaires et dévoiement du statut d'intermittent, non-paiement des heures supplémentaires, non-respect du délai de repos légal entraînant la mise en danger de la santé des salariés, violences sexistes et sexuelles institutionnalisées dans certaines « locales » de radio..., l'enquête intitulée « À Radio France, la grande précarité des jeunes recrues », publiée le 30 juin 2022 dans *Le Monde* est édifiante. Une véritable économie de la précarité semble s'être mise en place dans le service public audiovisuel, elle repose sur l'exploitation de la passion de jeunes journalistes et de leur soif d'informer au nom du service public. Mme la députée souhaite rappeler que le respect de bonnes conditions de l'exercice du métier de journaliste est le corollaire indispensable d'une information de bonne qualité et un gage d'indépendance à l'heure où la lutte contre la désinformation et la défense de la souveraineté nationale résonnent fortement dans l'actualité. Ainsi, elle souhaiterait connaître les mesures urgentes qu'elle compte prendre pour mettre fin à cette situation inacceptable.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture tient en premier lieu à rappeler que la politique conduite par Radio France en matière de ressources humaines relève de sa seule responsabilité, dans le cadre de la liberté de gestion dont elle jouit et dans le respect du droit du travail. Il en est de même pour la politique de rémunération que mène l'entreprise, notamment vis-à-vis de ses journalistes pigistes. Il tient en second lieu à rappeler que le recours par Radio France à des personnels non permanents est une pratique inhérente aux spécificités de son activité. À titre d'illustration, un certain nombre de postes doivent impérativement être pourvus de manière constante afin d'assurer la continuité des antennes, ce qui implique des remplacements lors des périodes de congés ou d'arrêts maladie. C'est pour répondre à ces besoins structurels de ses chaînes que Radio France a mis en place le système dit du « planning », conçu à l'origine par l'entreprise comme un moyen de faire reculer la précarité en formalisant dans la durée le lien entre un salarié et Radio France. Aujourd'hui le « planning » compte 100 journalistes pour répondre à ces besoins, aussi bien dans les antennes nationales que dans les 44 stations locales du réseau France Bleu. Le ministère de la culture reste particulièrement attentif à la réduction de la précarité dans le cadre d'un dialogue social nourri et à l'exemplarité du groupe en matière d'emploi de journalistes en contrat à durée déterminée et de journalistes pigistes. À cet égard, Radio France poursuit un objectif de réduction des situations de précarité. L'accord Emploi 2022, qu'elle a signé avec cinq des six organisations représentatives de ses personnels en octobre 2020, prévoit à ce titre l'intégration en contrat à durée indéterminée (CDI) de 25 cachetiers et 4 journalistes pigistes (+ 29 ETP). L'entreprise, consciente des limites du « planning », a réduit au cours des quatre dernières années le temps passé par des journalistes dans ce dispositif de cinq ans à trois ans en moyenne. Radio France a par ailleurs procédé au recrutement en CDI de 97 journalistes issus de ce dispositif au cours des trois dernières années. Le ministère de la culture note enfin que l'entreprise a engagé une réflexion en vue d'améliorer le dispositif et répondre aux problématiques de

recrutement, ainsi que de respect du temps et des conditions de travail que les personnels lui ont signalées. Madame Sibyle Veil, présidente-directrice générale de Radio France, a dans ce cadre demandé à Monsieur Vincent Giret, directeur de l'information et des sports et à Monsieur Michel Casciani, directeur des ressources humaines, de formuler des propositions de réforme du « planning » et plus globalement, du modèle d'intégration des journalistes en début de carrière. Ils doivent remettre leurs propositions d'ici à la fin du mois de septembre. Le ministère de la culture sera attentif aux suites qui leur seront données.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Taillé-Polian](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2022](#), page 3410

Réponse publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4567